



411.66(10)

LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL  
DE LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE SUR LE DROIT HUMANITAIRE

HB/fg

Genève, le 23 octobre 1973

RAPPORT No. 6

à la Direction des organisations internationales  
du Département politique fédéral

Participation des mouvements africains de libération  
nationale à la Conférence sur le droit humanitaire  
Voyage du Commissaire général à Addis Abeba

Votre circulaire du 20 août dernier (réf. 411.66 (10) )  
à nos ambassades en Afrique expose de façon détaillée les  
données du problème que pose cette participation.

Depuis lors, il est apparu qu'une prise de contact du  
soussigné avec les dirigeants de l'Organisation de l'Unité  
africaine serait indiquée avant que des décisions ne soient  
prises par les parties intéressées. Fort de l'autorisation  
du Secrétaire général du Département, je me suis donc rendu à  
Addis Abeba où j'ai été reçu, en compagnie de notre Ambassadeur  
en Ethiopie, par le Secrétaire général adjoint Kamanda Wa  
Kamanda (Zaire).

Le Secrétaire général Ekangaki avec qui j'avais pris  
rendez-vous avait dû malheureusement s'absenter de façon  
inopinée. De toute façon, je n'aurais pas accepté une entre-

./.



- 2 -

vue avec un fonctionnaire n'ayant pas au moins le rang de secrétaire général adjoint. Il était en effet indispensable que le niveau de mon interlocuteur soit suffisamment élevé afin que je puisse avoir l'assurance qu'une suite serait effectivement donnée à notre conversation.

Etaient encore présents à la réunion:

MM. Dramane Ouattara  
Directeur du Département politique  
Mohamed Azziza  
Chef des Services de l'Information  
Byron Hove  
Chef-adjoint - Service de l'Information

En guise d'introduction, j'ai rappelé brièvement l'évolution du droit humanitaire et la nécessité d'adapter les Conventions de Genève de 1949 aux conditions actuelles. Afin de ne pas donner l'impression que je concentrais uniquement mes efforts sur Addis Abeba, j'ai fait allusion aux visites que je serais appelé à faire dans diverses capitales. Puis, peu à peu, j'ai abordé le but essentiel de mon voyage: la participation des mouvements africains de libération nationale.

Je n'entrerai pas dans le détail de mon argumentation qui vous est connue et me bornerai à signaler que j'ai mis l'accent notamment sur les points suivants:

- Universalité de la participation, ce qui inclut les mouvements de libération nationale.
- Nécessité de trouver une solution de compromis qui serait acceptée par toutes les parties intéressées.
- La seule possibilité est l'intégration de représentants de mouvements de libération nationale à la délégation de l'OUA. J'ai cité à cet égard le précédent de la Ligue arabe.

./.

- 3 -

- La Conférence n'est pas organisée sous l'égide des Nations Unies et, par conséquent, le Gouvernement suisse n'est pas lié par les résolutions de celle-ci. Il tient néanmoins à les respecter dans toute la mesure du possible, en n'ayant qu'un objectif: la réussite de la Conférence. En fin de compte, c'est la Conférence elle-même qui décidera, mais, en qualité d'Etat invitant, la Suisse se doit déjà de prévoir toutes difficultés qui pourraient conduire à un échec.
- Obtenir dans cette affaire la coopération de l'OUA dont - je l'ai discrètement laissé entendre - la position serait ainsi renforcée.

Mon exposé a été suivi avec une attention soutenue par mes interlocuteurs dont - il faut bien le dire - la position à l'égard des mouvements de libération nationale ne paraît pas aisée. La précarité de cette position est apparue dans les réactions de Maître Kamanda et de M. Ouattara et les réponses qui nous ont été données en toute franchise.

Je résumerai ces réponses comme suit:

- L'OUA a de plus en plus de peine à concilier tous les points de vue; les représentants des mouvements de libération ne s'embarrassent pas des mêmes considérations que les fonctionnaires de l'OUA.
- Ces mouvements sont intéressés par les travaux de la Conférence et ils entendent y participer de façon effective. Ils ne comprendraient pas que leurs ennemis (Portugal et Afrique du Sud) puissent s'exprimer librement et influencer le cours des travaux alors que, seuls représentants légitimes des terri-

./.

- 4 -

toires contestés, ils en soient réduits à user d'un subterfuge pour exposer leurs points de vue. L'étiquette de l'OUA serait pour eux difficilement acceptable.

- A cet égard, le cas de la nouvelle république de Guinée-Bissau a été mentionné. Il est exclu que l'OUA puisse inclure dans sa délégation le représentant de ce nouvel Etat dont la situation mérite d'être étudiée par le Gouvernement suisse.
- Le précédent créé par les Nations Unies (4ème Commission et OIT) a naturellement été évoqué: l'ONU et ses institutions spécialisées admettent la participation de ces mouvements en qualité d'observateurs. Bien qu'elle ne soit pas liée par les résolutions de l'ONU, la Suisse ne peut guère les ignorer et devrait s'en inspirer.
- Le séminaire prévu dans la résolution du Conseil des ministres africains de mai dernier sera organisé en novembre à Addis Abeba. Bonne note a été prise que le CICR mettra volontiers un ou deux experts à disposition. La demande relative à ces experts sera transmise par le canal de notre Ambassadeur en Ethiopie qui est un interlocuteur très apprécié par l'OUA.
- Lors de ce séminaire, la proposition du Commissaire général sera soumise aux Mouvements de libération nationale. L'accueil qui lui sera réservé ne sera sans doute pas des plus satisfaisant. Leur réaction nous sera communiquée.

./.

- 5 -

Au cours de la conversation, j'ai eu le sentiment que les fonctionnaires de l'OUA, si bien disposés, si raisonnables soient-ils, n'avaient qu'une influence limitée sur leurs partenaires africains et que le centre des décisions se trouvait à Dar es-Salaam. Malheureusement, l'officier en charge du Comité de libération avec siège dans cette capitale, se trouvait à Mogadiscio où venait de commencer une conférence des ministres africains de l'économie. Aucune autre personnalité n'aurait été pour moi un interlocuteur valable. C'est donc avec un vif regret que j'ai dû renoncer à poursuivre mon voyage, car j'aurais vraisemblablement pu faire oeuvre utile auprès de l'agent de liaison avec les mouvements de libération nationale.

En conclusion, je puis dire que cette prise de contact était nécessaire. Elle a montré l'importance que nous attachons à une solution. Elle a permis aussi de dissiper des malentendus pour l'avenir: par exemple, M. Kamanda ayant proposé d'inclure dans la délégation de l'OUA les mouvements de libération nationale sous leur propre dénomination, j'ai tenu à préciser que nous ne pourrions accepter qu'une seule étiquette, celle de l'OUA, et qu'à notre avis, il n'y avait pas de solution de rechange. A cette occasion, j'ai relevé également que le Gouvernement suisse n'était pas libre de modeler les questions de principe à sa guise, car il devait tenir compte de toutes les opinions exprimées.

Du côté de l'OUA, l'idée que la décision finale appartiendra à la Conférence m'a semblé avoir été retenue avec faveur et je me demande si finalement ce n'est pas là la substance de la réponse future de cette organisation. A la suite de notre entretien, celle-ci a publié un communiqué que vous trouverez en annexe. Vous constaterez que ses fonctionnaires y confirment le point de vue d'une pleine participation des mouvements de libération nationale.

./.

- 6 -

Quoi qu'il en soit, le dialogue est maintenant entamé et pourra se poursuivre par le canal de M. l'Ambassadeur Langenbacher, dont j'ai apprécié l'aide qu'il m'a apportée pendant mon séjour à Addis Abeba. A son instigation, j'ai aussi pris contact avec des personnalités dirigeantes de la Croix-Rouge éthiopienne qui représenteront leur pays à la Conférence.



Annexe: une copie de presse

Copies à:

- Monsieur l'Ambassadeur R. Bindschedler  
Jurisconsulte du Département politique fédéral
- Direction des affaires administratives du  
Département politique fédéral
- Monsieur Heinz Langenbacher  
Ambassadeur de Suisse en Ethiopie